

Fériers à l'Infrapôle Rhodanien : une consigne alambiquée

L'UNSA-Ferroviaire vous informe !



Une délégation UNSA-Ferroviaire a été reçue en audience par la Direction de l'Infrapôle Rhodanien le 26 avril afin d'échanger rapidement sur une consigne ayant été diffusée aux agents concernant les jours fériés qui tomberaient sur des repos hebdomadaires.

Pour rappel, cette note a été présentée lors d'un CODIR début avril, et demandait, sauf contrainte de production, de « graphier » les trois fériés de l'année 2021 tombant un samedi en fériés et de décaler le RP le lundi suivant.

L'UNSA-Ferroviaire alerte la Direction : cette consigne n'est pas équitable car elle ne peut pas s'appliquer uniformément dans le service concerné ! Par exemple, les collègues bénéficiant du Forfait-Jours ne peuvent pas se voir imposer une telle règle.

De plus, les collègues bénéficiant d'un temps partiel n'ont souvent déjà pas suffisamment de jours à poser sur les 52 semaines de l'année avec 1 jour d'absence par semaine (l'exemple ici, pour un temps partiel à 80%). **La récupération des fériés tombant sur des repos hebdomadaires permettait à ces salariés de contrebalancer ce phénomène et ils comptaient bénéficier par le biais des fériés de jours supplémentaires.**

L'effort demandé aux salariés n'est pas égal sur l'ensemble de la Zone de Production Sud-Est (ZPSE). **La délégation UNSA-Ferroviaire s'interroge sur la pertinence d'imposer une telle consigne.** Au sortir de la crise sanitaire, l'État pourrait imposer aux entreprises françaises le même effort concernant les jours de repos que l'an passé et **cela fera double peine !**

Dans un futur plus ou moins proche, s'il devait y avoir un rassemblement des pôles GEF et RH à la DZPSE, L'entreprise étudiera les us et coutumes qui engendrent des économies et est-ce vraiment un exemple à suivre ?

Les représentants UNSA-Ferroviaire s'interrogent sur le fait que l'Établissement n'ait pas fait part de cette envie lors des diverses tables rondes avec les partenaires sociaux, en s'empressant de l'adresser aux agents (ni signée, ni datée) et dont le mode de diffusion n'aura pas permis l'exacte information à toutes et tous.



UNSA-FERROVIAIRE RHONE-ALPES

45, rue Ste Geneviève - Le Polaris 1 - 69006 LYON

ur.lyon@unsa-ferroviaire.org



EN BREF

Après avoir débattu en séance sur le sujet, un compromis pour les fériés des samedis 1^{er} mai, 8 mai et 25 décembre : « *Le lundi qui suit ces fériés sera posé automatiquement, sauf demande contraire de l'agent qui doit alors indiquer le jour de la reprise du férié dans les délais autorisés (un délai qui prend fin au cours du trimestre civil suivant celui dans lequel se trouve la fête légale « RH143 »).* »

Si votre souhait était de prendre un autre jour de repos que le lundi, nous vous encourageons à faire rapidement parvenir votre demande par écrit à votre GU ou/et DPX pour mentionner le jour souhaité avec la fête à récupérer.

Restant à votre disposition, vos représentants UNSA-Ferroviaire Rhône-Alpes SA Réseau

Pour un syndicat encore plus efficace, n'hésitez pas à nous rejoindre

| Qualifications | Coût annuel réel | Soit par mois | Cotise Annuelle | Remboursement par les Impôts (66 %) |
|----------------------|------------------|---------------|-----------------|-------------------------------------|
| B - TBA | 30,26 € | 2,52 € | 89,00 € | 58,74 € |
| PS25 Exécution | 32,30 € | 2,69 € | 95,00 € | 62,70 € |
| C- TB1 | 33,32 € | 2,78 € | 98,00 € | 64,68 € |
| D1-TB2 | 37,40 € | 3,12 € | 110,00 € | 72,60 € |
| D2-TB3-PS25 Maîtrise | 41,48 € | 3,46 € | 122,00 € | 80,52 € |
| E1 | 41,48 € | 3,46 € | 122,00 € | 80,52 € |
| E2 | 46,24 € | 3,85 € | 136,00 € | 89,76 € |
| F1 | 50,32 € | 4,19 € | 148,00 € | 97,68 € |
| F2 | 57,46 € | 4,79 € | 169,00 € | 111,54 € |
| G1 | 61,54 € | 5,13 € | 181,00 € | 119,46 € |
| G2 | 67,32 € | 5,61 € | 198,00 € | 130,68 € |
| H1 | 72,42 € | 6,04 € | 213,00 € | 140,58 € |
| H2 | 79,56 € | 6,63 € | 234,00 € | 154,44 € |
| CS | 85,34 € | 7,11 € | 251,00 € | 165,66 € |
| PS25 Cadres A | 51,34 € | 4,28 € | 151,00 € | 99,66 € |
| PS25 Cadres B | 66,30 € | 5,53 € | 195,00 € | 128,70 € |
| Retraités | 16,32 € | 1,36 € | 48,00 € | 31,68 € |
| Alternants/Veuves | 8,16 € | 0,68 € | 24,00 € | 15,84 € |



UNSA-FERROVIAIRE RHONE-ALPES

45, rue Ste Geneviève - Le Polaris 1 - 69006 LYON

ur.lyon@unsa-ferroviaire.org

